

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 10 janvier 2023, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-sept heures (17h00), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau  
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle  
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas  
Madame la conseillère : Chantal Thérien  
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert  
Madame la conseillère: Suzie Radermaker  
Monsieur le conseiller : René Lalande

Assiste également à la séance, Monsieur François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier.

Conformément à l'article 152 du Code municipal, le directeur général certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 17h00.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Contrat de gestion du camp de jour de Nomingue
3. Autorisation à présenter des demandes de subventions salariales
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-481 décrétant une dépense et un emprunt de 375 000 \$ pour l'achat d'un camion dix roues neuf
5. Entente de travaux d'entretien avec le ministère des Transports – Surveillance des circuits d'hiver
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**1. Résolution 2023.01.001  
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2023.01.002  
Contrat de gestion du camp de jour de Nomingue**

CONSIDÉRANT l'important achalandage au camp de jour de Nomingue à chaque année;

CONSIDÉRANT l'importance de ce service pour la population;

CONSIDÉRANT l'intérim actuel au poste de Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la difficulté de recrutement de main-d'œuvre de moniteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à l'entreprise Le Groupe Domisa Inc., pour la gestion du camp de jour de Nomingue pour l'été 2023, aux montants spécifiés dans leur offre de service, soit :

- Tarif Camp : cent vingt dollars (120 \$) par enfant, par semaine
- Tarif service de garde : quarante-sept dollars (47 \$) par enfant, par semaine
- Sorties exclues

Le tout, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**3. Résolution 2023.01.003  
Autorisation à présenter des demandes de subventions salariales**

CONSIDÉRANT les différents programmes de subventions pour le soutien financier lors de la création d'emploi, notamment pour la main-d'œuvre étudiante;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité, entre autres, aux Services des travaux publics et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la Municipalité de Nomingue autorise madame Catherine Clermont, directrice générale adjointe, à présenter aux différents organismes, pour et au nom de la municipalité de Nomingue, les demandes de subventions salariales pour la main-d'œuvre étudiante durant la saison estivale 2023.

ADOPTÉE

**4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-481  
décrétant une dépense et un emprunt de 375 000 \$ pour l'achat d'un camion dix roues neuf**

Le conseiller, René Lalande, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2023-481 décrétant une dépense et un emprunt de 375 000 \$ pour l'achat d'un camion dix roues neuf, et procède au dépôt du projet de règlement.

**5. Résolution 2023.01.004  
Entente de travaux d'entretien avec le ministère des Transports –  
Surveillance des circuits d'hiver**

IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Municipalité de Nomingue, l'entente de travaux d'entretien avec le ministère des Transports (MTQ), Surveillance des circuits d'hiver (8809-22-MU23), et ce, pour la période couvrant le 12 janvier au 15 avril 2023.

ADOPTÉE

**6. Période de questions**

**7. Résolution 2023.01.005  
Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

Je, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Létourneau  
Mairesse

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Francine Létourneau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Greffier-trésorier

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*